

## Admission Tarifs 2019-2020

Frais fixes	
<b>Inscription</b> payable à l'inscription	200\$
<b>Scolarité</b> Coût par jour (180 jours d'école) : 13.89 \$	2 500\$
<b>Pension</b> Payable en 10 versements de septembre à juin Coût par jour (180 jours d'école) : 27.72 \$ avant avantages fiscaux <i>* pour une pensionnaire âgée de moins de 16 ans, les coûts de pension sont admissibles au crédit pour frais de garde (si les parents travaillent). Il en découle un remboursement de 25% à 75% de ces frais.</i>	4 990\$
<b>Frais accessoires</b> Payables en septembre (agenda, bibliothèque, photos, photocopies, soutien informatique, etc.).	225\$
<b>TOTAL FRAIS FIXES PENSIONNAIRE</b>	<b>7 915\$</b>
<b>TOTAL FRAIS FIXES EXTERNE</b>	<b>2 925\$</b>
Frais variables	
<b>Uniforme</b> selon les pièces choisies, payable à l'achat	± 400\$
<b>Transport</b> selon la destination (payable en septembre ou en quelques versements)	de 410,00\$ à 2 100,00\$
<b>Cahiers d'exercices</b> selon le niveau (payable en septembre)	± 200,00\$ à 300,00\$
<b>Activités parascolaires</b> selon l'activité choisie et la session (payable à l'inscription)	de 50,00\$ à 500,00\$
<b>Concentration volleyball</b>	750\$ (coût 2018-2019)
<b>Volet équestre</b>	Voir feuille jointe
<b>Parcours technologique</b>	Voir feuille jointe

Briller par  
ses qualités

## *Évaluation du coût pour la résidence scolaire*

- La résidence scolaire au Collège François-Delaplace est abordable et accessible plus que jamais pour votre enfant.
- Le montant réel à déboursier pour les frais de résidence scolaire ne s'avère pas plus élevé que ce qu'il vous en coûte réellement lorsque votre enfant demeure à la maison et fréquente une école privée ou publique au Québec.
- Une déduction fiscale est très avantageuse pour les moins de 16 ans. Les frais payés pour la résidence scolaire au CFD donnent droit à un crédit d'impôt remboursable.

### Partie A : Évaluation du coût pour la résidence scolaire au Collège François-Delaplace

Ex. 1 : 27.50\$ - 16.50\$ (partie B) - 4.13\$ (partie C) = ± **6.87\$/jour pour la résidence de votre enfant**

Ex. 2 : 27.50\$ - 15.67\$ (partie B) - 5.63\$ (partie C) = ± **6.20\$/jour pour la résidence de votre enfant**

### Mise en situation de l'exemple (2016)

#### Partie B : Le crédit d'impôt au provincial

Ex. 1: Le revenu familial est de 75 000\$. Le pourcentage attribué **estimé** est de 60%. Coût/jour : 27.50\$ \* 60% = 16.50\$ (retour d'impôt)

Ex. 2: Le revenu familial est de 100 000\$. Le pourcentage attribué **estimé** est de 57%. Coût/jour : 27.50\$ \* 57% = 15.67\$ (retour d'impôt)

Revenu familial		Revenu familial	
De 0\$ à 34 800\$	75%	De 45 110\$ à 46 390\$	66%
De 34 800\$ à 36 090\$	74%	De 46 390\$ à 47 695\$	65%
De 36 090\$ à 37 385\$	73%	De 47 695\$ à 48 985\$	64%
De 37 385\$ à 38 665\$	72%	De 48 985\$ à 50 270\$	63%
De 38 665\$ à 39 955\$	71%	De 50 270\$ à 51 555\$	62%
De 39 955\$ à 41 240\$	70%	De 51 555\$ à 52 850\$	61%
De 41 240\$ à 42 545\$	69%	De 52 850\$ à 95 380\$	60%
De 42 545\$ à 43 830\$	68%	De 95 380\$ à 136 925\$	57%
De 43 830\$ à 45 110\$	67%	De 136 925\$ à 138 230\$	54%

De 138 230\$ et plus voir le tableau de l'annexe C du formulaire de déclaration d'impôt.

#### Partie C : La déduction au fédéral

Pour le calcul au fédéral, utiliser le revenu le plus bas entre les conjoints ayant la garde de l'enfant. Puis déterminer le pourcentage de déduction accordée selon ce revenu.

Revenu		Revenu	
De 0\$ à 45 916\$	15%	De 91 831\$ à 142 353\$	26%
De 45 916\$ à 91 831\$	20.5%	De 142 353\$ à 202 800\$	29%

Ex. 1: Le revenu le plus bas est de 35 000\$. Le pourcentage attribué **estimé** est donc de 15%. Coût/jour : 27.50\$ \* 15% = 4.13\$

Ex. 2: Le revenu le plus bas est de 47 000\$. Le pourcentage attribué **estimé** est donc de 20.5%. Coût/jour : 27.50\$ \* 20.5% = 5.63\$